RÉPUBLIQUE DU BÉNIN Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 - 819 DU 28 FEVRIER 2024

portant nomination de monsieur **Moubarak SOUMANOU** en qualité de Directeur général de l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT.

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022;
- vu le décret n° 2018-036 du 31 janvier 2018 portant modification des statuts de l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations ;
- vu le décret n° 2021-520 du 13 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat général de la Présidence de la République du Bénin, tel que modifié par le décret n° 2023-692 du 20 décembre 2023 ;
- vu le décret n° 2021-542 du 27 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie et du Commerce ;
- vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- sur proposition du Président de la République,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 février 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Moubarak SOUMANOU** est nommé Directeur général de l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations, cumulativement avec ses fonctions actuelles.



Article 2

Le Ministre de l'Économie et des Finances est chargé de l'application du présent décret.

Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 28 février 2024

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Le Ministre de l'Industrie et du Commerce,

Romuald WADAGNI Ministre d'Etat Shadiya Alimatou ASSOUMAN

AMPLIATIONS: PR 6; AN 4; CS 2; CC 2; C.COM 2; CES 2; HAAC 2; HCJ 2; MEF 2; MIC 2; AUTRES MINISTERES 20; SGG 4; INTÉRESSÉ 1; JORB 1.